

Bouygues Telecom : la révolte des vendeurs



LEIMDORFFER - REA

Bouygtel assigné en justice ■

La victoire des hôteliers Formule 1 (groupe Accor), qui ont fait requalifier en justice les faux contrats de mandataires gérants en contrats de travail déguisés, donne visiblement des idées. Cette fois, c'est une dizaine d'anciens gérants de boutiques de téléphones Bouygues Telecom qui assignent Bouygtel et sa filiale, la société DRB, devant le tribunal de commerce de Versailles. Les plaignants réclament 7 à

8 millions de francs de dommages et intérêts, estimant qu'il ne leur incombait pas d'apurer les pertes des magasins et que leur renonciation contractuelle à l'obligation pour le mandant d'assumer les pertes des mandataires était nulle. « Face au retournement rapide du marché des portables dès 1999, nos contrats rendaient impossible tout réel pilotage des magasins », estime Laure Limousin, la porte-parole des mandataires Bouygues

Telecom en révolte. « Les exploitants des boutiques étaient privés par Bouygtel, puis DRB, de tout contrôle sur les stocks et les prix », explique M^e Olivier Gast, l'avocat des mandataires gérants. « Ils n'étaient pas non plus rémunérés sur le service après-vente », poursuit-il. Contacté par *Le Point*, Bouygues Telecom n'a pas souhaité commenter. Selon M^e Gast, d'autres mandataires gérants pourraient se joindre à cette action ■ Béatrice Peyrani